

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2014

NOMBRE DE MEMBRES
composant le Conseil : 35
en exercice : 35
présents : 30
représentés : 4
pour : 34
abstentions : 0
contre : 0

**OBJET : Demande de subvention au Conseil Général dans
le cadre de la manifestation festive « FONTENAY-EN-FÊTE »
Printemps 2015**

L'An deux mille quatorze, le premier octobre à vingt heures et trente minutes,
le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement
convoqué le vingt cinq septembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

Etai^{ent} présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, A. BULLE^T, P.
RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjoints ;
ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM. MERCADIER, V. RADAOARISOA,
E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, J. NGALLE-EBOA, S. LE ROUZES, S.
CROCI, M. FOULARD, C. ALVARO, T. NAPOLY, A. SOMMIER, F. ZINGER, P. BUCHET, S.
CICERONE, G. MERGY, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article
L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

D .LAFON	à	F. GAGNARD
JL. DELERIN	à	JP. AUBRUN
C. MARAZANO	à	F. ZINGER
D. BEKIARI	à	G. MERGY

Absent excusé : JJ. FREDOUILLE

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à
l'élection d'un Secrétaire : Thomas NAPOLY est désigné pour remplir ces fonctions

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de la ville d'organiser la manifestation festive « Fontenay-en-Fête »
au printemps 2015

Vu le budget communal,
Vu l'avis de la Commission,
Sur la proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 16/10/2014

Reçu en préfecture le 16/10/2014

Affiché le

DEL141001_21

SLO

DECIDE

Article 1 : d'approuver la demande de subvention, au taux maximum, auprès du Conseil Général dans le cadre de la manifestation festive « Fontenay-en-Fête » et d'autoriser le Maire à mettre en œuvre toutes les démarches administratives nécessaires concernant cette demande.

Article 2 : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- M. le Trésorier Municipal
- M. le Président du Conseil Général

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents



Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception
En Préfecture le 16/10/2014
Publication/Affichage le 17/10/2014
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services autorisé
Bernard LAURENT